

L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne

BIM n° - 09 janvier 2007
Anne-Claude CREUSOT

Charles Milhaud, président du directoire de la Caisse nationale des caisses d'épargne, en France, a été chargé par le ministre de l'Intérieur français, de rédiger un rapport contenant des propositions visant à favoriser l'intégration économique des migrants.

Sur la base d'un état des lieux assez complet sur cette question, le rapport dégage des propositions pour mieux valoriser l'épargne des migrants transférés dans les pays d'origine. Ce sujet intéressant la microfinance, en voici un bref résumé. Le rapport complet peut être téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.european-microfinance.org/documents.php?piId=3401>

Les flux financiers générés par les transferts des travailleurs immigrés en France représentent un montant annuel de 8 milliards € environ (7,95 Mds € en 2005, soit 0,5 % du PIB de la France. 60 % des migrants originaires d'Afrique sub-saharienne envoient de l'argent dans leur pays d'origine. La fréquence et l'ampleur de ces envois de fonds expliquent donc, pour une part, la faiblesse du patrimoine des migrants dans les pays d'accueil, en dépit de leur forte propension à l'épargne. On estime ainsi que ces transferts représentent, sur longue période, 15 à 25 % de leurs revenus.

Comme souvent, lorsqu'on analyse la question des transferts d'épargne de migrants, la mission aboutit à deux constats :

Coûts élevés des services de transfert financier entre pays d'accueil et pays d'origine qui trouve son origine à différents niveaux :

Risque de change/différentiel de change (taux officiel/taux du marché), situation dominante de quelques sociétés de transfert dans des pays où le secteur bancaire demeure souvent embryonnaire. Les parts de marché de la principale d'entre elles atteignent ainsi 46 % des transferts à destination de l'Afrique sub-saharienne, 27 % en Algérie, 33 % au Maroc. Le coût des transferts sont variables d'un corridor à l'autre mais se situent selon l'étude entre 4 et 8 % des montants transférés. Au-delà des coûts de transfert régulièrement dénoncés, ces sociétés ont des avantages comparatifs qui sont autant de barrières à l'entrée pour les autres acteurs du secteur bancaire et d'obstacles à la réduction du coût :

- Service facile d'utilisation, rapide, fiable, horaires d'accueil étendus, personnel bilingue le plus souvent.
- Instauration d'une relation de confiance avec les migrants. Ceux-ci, après plusieurs expériences positives, sont réticents à changer d'opérateur. Western Union sait d'ailleurs capita-

liser sur cette relation de confiance en investissant 7/8 % de ses revenus dans du marketing ciblé. Par ailleurs, les migrants n'ont pas d'informations exhaustives sur les offres concurrentes

- Existence d'un réseau de distribution performant dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine en s'appuyant notamment sur des Institutions de microfinance (70 % des transferts en volume se font dans des zones avec peu de services bancaires)

Les propositions pour diminuer le coût des transferts, et inciter à leur formalisation sont les suivantes :

- Garantir aux non résidents un taux de change favorable pour les transferts financiers
- Créer des mécanismes de bonification pour les comptes ouverts par des migrants
- Proposer des exonérations fiscales sur les flux liés à ces transferts
- Favoriser la concurrence entre opérateurs grâce à une transparence accrue concernant les tarifs et développer les transferts automatisés. Ces systèmes, déjà expérimentés aux Etats-Unis et en Espagne, permettent à un migrant d'autoriser certaines personnes dans leur pays d'origine à opérer des retraits ou des paiements qui s'imputent sur le compte dont ils disposent dans le pays d'accueil. L'utilisation de cartes de paiement dans les régions équipées en distributeurs automatiques de billets, le recours au téléphone portable pour accélérer les transferts (ex. usage de SMS pour donner un ordre de virement tel que pratiqué dans le corridor USA/Philippines) ou l'appui des institutions de microfinance sont des pistes préconisées.

Pour favoriser la concurrence sur ce marché des transferts, l'étude cite l'initiative de l'Agence française de développement (AFD), en liaison avec des associations de migrants, qui aura prochainement la charge de mettre en œuvre un outil, à destination du grand public en France, de comparaison sur Internet des prix des transferts, afin d'encourager la transparence des coûts et une meilleure connaissance des modalités de transfert (à l'image des expériences similaires, soutenues par la Banque Interaméricaine de Développement entre les Etats-Unis et les pays d'Asie).

Epargne largement consommée dans le pays d'origine mais qui sert peu le développement économique

D'après l'étude, environ 75 % des flux financiers venant alimenter les zones d'émigration se trouvent orientés vers des dépenses de santé ou de consommation courante et contribuent peu au développement économique local. Tout en reconnaissant que les transferts réalisés répondent avant tout à des obligations sociales des primo-migrants, les montants destinés à l'habitat (15 %), aux équipements collectifs et aux investissements entrepreneuriaux pourraient être utilement augmentés.

D'après l'étude, l'un des leviers pour mieux valoriser les fonds transférés serait le meilleur accès au crédit des migrants, notamment pour la réalisation de projets immobiliers (première priorité d'investissement des migrants) et entrepreneuriaux (même si la majeure partie des migrants souhaitent plutôt créer leur entreprise en France que dans leur pays d'origine).

Le problème est que les établissements bancaires opérant dans les pays d'émigration (en particulier en Afrique sub-saharienne) refusent très fréquemment d'octroyer des crédits aux migrants, qui ne peuvent donc s'appuyer que sur l'épargne constituée dans le pays d'accueil.

Cette situation s'explique :

- Par la rareté des ressources à moyen et long terme dont souffrent ces banques
Proposition : encourager l'émission d'obligations à moyen terme et long terme par les établissements financiers des pays d'émigration, y compris dans le cadre d'opérations de titrisation des flux de transferts.
- Par l'absence de dispositif de garantie adapté ou la certitude que celui-ci pourra jouer,
Proposition : encourager les mécanismes de garanties de prêts spécifiques aux migrants
- Par le manque d'information concernant le migrant emprunteur.
Proposition : encourager la bancarisation des migrants dans leur pays d'origine comme dans le pays d'accueil par le biais de « comptes miroirs » ouverts par les établissements partenaires des banques françaises. Ces comptes enregistrent l'ensemble des avoirs des migrants dans le pays d'accueil, ainsi que les opérations qu'ils y réalisent, permettant ainsi aux banques du pays d'origine de disposer d'une information financière complète.

Un autre canal pour favoriser l'obtention de financements par les migrants pourrait être la mise en place de produits d'épargne adaptés. L'étude suggère la création d'un plan d'épargne projet co-développement (PEPC). Ce produit nouveau associerait, à l'instar du Plan d'épargne logement en France, un droit à prêt au respect d'obligations d'épargne sur une période significative. L'objectif de ce *Plan Epargne Projet Co-développement* serait de permettre d'octroyer un prêt destiné à l'investissement projeté par le migrant (projet immobilier ou entreprise), quelle qu'en soit la localisation (pays d'accueil ou pays d'origine). Ces produits pourraient être alimentés par un dispositif d'épargne salariale spécifique aux migrants et par des débloqués d'assurance vie avant terme.

Des libérations anticipées seraient possibles en cas de création d'entreprise dans le pays d'origine, de financement d'une formation professionnelle qualifiante ou pour l'achat d'une résidence principale dans le pays d'origine.



Pour en savoir plus sur l'offre de services de transferts d'épargne comme piste de diversification en microfinance, consulter la partie qui lui est consacrée dans le dossier thématique « diversification de produits en microfinance » sur le Portail francophone de la microfinance à l'adresse suivante :

http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/diversification/produits/transfert_argent

Pour avoir des exemples précis d'implications d'IMF sur ce nouveau créneau de services, voir l'étude récente de CAPAF (oct. 2006), intitulée 'l'offre de services de transfert d'argent par des IMF : le cas du Sénégal', à l'adresse suivante :

http://www.capaf.org/Telech/Notes/Transferts_IMFSN.pdf

Pour en savoir plus sur la création d'entreprises par des immigrés en France, voir l'étude de l'ADIE (juin 2006), téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.apcm.com/cosame/Planete_cosame/ressources/ADIE_entreprises_migration_credit.pdf